

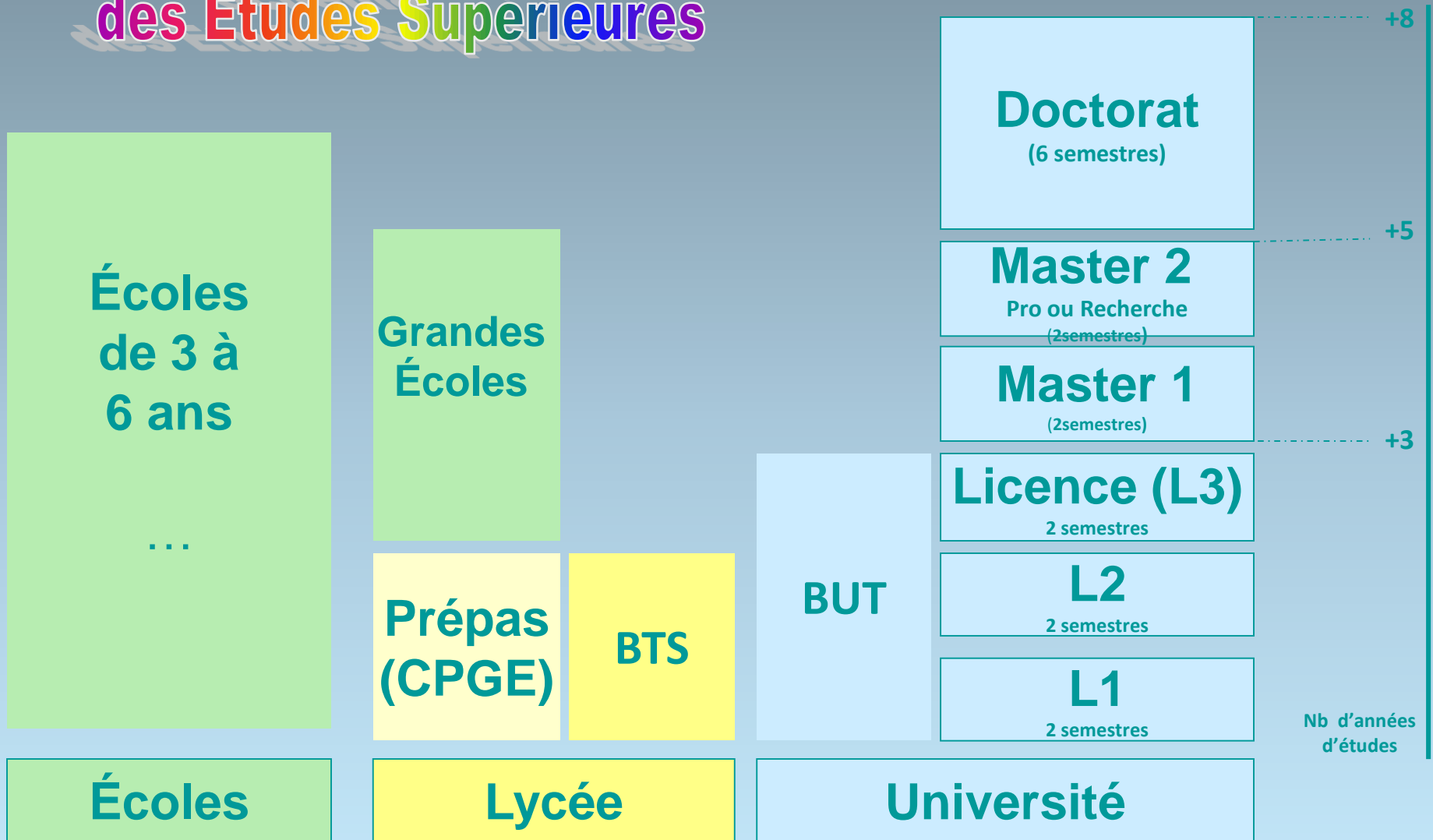
Après le bac



Schéma

des Etudes Supérieures

Schéma des études supérieures



Ecoles accessibles après le bac

- **Social** (éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, assistant de service social...)
- **Paramédical** (Infirmier, orthoptiste, psychomotricien...)
- **Art** (graphisme, design, publicité...)
- **Architecture**
- **Communication** (attaché de presse, chargé de relations publiques, journaliste...)
- Les **IEP** (communication, relations internationales...)
- Certaines **écoles de commerce et de management**
- Certaines **écoles d'ingénieurs**

Pour aller plus loin :

[ONISEP](#)

[Reconnaissance des diplômes](#)



LES CPGE

(Classes préparatoires aux grandes écoles)

Préparation aux concours d'entrée des grandes écoles sur 2 ans.

S'adressent aux élèves qui ont un bon dossier de première et terminale et une très bonne capacité de travail.

Les horaires sont lourds (près de 40 heures par semaine).

Enseignement théorique et général.

[Pour aller plus loin](#)



Les CPGE littéraires

- ⇒ **Lettres ou Hypokhâgne** (Humanités, sciences sociales et langues)
- ⇒ **Lettres B/L ou LSS** (Humanités, sciences sociales, maths)
- ⇒ **Prépa Chartes** (Humanités, histoire, langues anciennes)
- ⇒ **Arts et design**
- ⇒ **St Cyr** option lettres et sciences humaines

[Site Onisep CPGE littéraires](#)



Les CPGE économiques

- ⇒ **ECG** (Economique et Commerciale voie Générale)
- ⇒ **D1** (Droit, économie, math en option)
- ⇒ **D2** (Economie, maths obligatoires)

Onisep CPGE économiques



Les CPGE scientifiques

- ⇒ **BCPST** (Biologie, Chimie Physique, Sciences de la Terre)
- ⇒ **MP2I** (Mathématiques, Physique-chimie, Informatique et Ingénierie)
- ⇒ **MPSI** (Mathématiques, Physique-chimie, Sciences de l'ingénieur)
- ⇒ **PCSI** (Mathématiques, Physique-chimie et Sciences de l'Ingénieur)
- ⇒ **PTSI** (Physique, technologies et sciences de l'ingénieur)

[Onisep CPGE scientifiques](#)



Première Année Commune aux Écoles Nationales Vétérinaires

- Sélection par épreuves orales
- En 2022, 160 places réparties sur les 4 écoles vétérinaires publiques
- Formation en 6 ans pour les lauréats

Voies d'accès aux écoles vétérinaires



Les BTS

Brevets de techniciens supérieurs

- ⇒ Formations professionnalisantes en 2 ans
- ⇒ 119 Spécialités dans des domaines variés
- ⇒ Sous statut scolaire ou apprentissage
- ⇒ Poursuites d'études possibles

✦ Bacs techno et PRO prioritaires ✦

Le BUT

Bachelor universitaire et technologique

- ◆ **Remplace le DUT** (Diplôme universitaire et technologique)
- ◆ **Diplôme préparé en 3 ans**
- ◆ **24 spécialités inchangées**
- ◆ **Poursuites d'études possibles (masters, écoles ...)**

[Le site des BUT](#)



Les études de santé

Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie et

→ 2 voies d'accès = **PASS** et **LAS**

→ **PASS** = environ 60% des places pour la 2^{ème} année

→ **LAS** = environ 40% des places pour la 2^{ème} année

Les études de santé

- **Nécessité de valider l'année** pour candidater
- Prise en compte des **résultats aux examens + épreuves écrites et /ou orales** suivants universités
- Possibilité de **passer le concours 2 fois**

[Pour aller plus loin](#)



PASS

LAS

Première année

**Majeure Accès Santé +
mineure au choix + concours**

**Majeure au choix + mineure
Santé + concours**

Année validée

Succès au concours

2^{ème} année de santé

2^{ème} année de santé

Echec au concours

**L2 LAS et droit de
recandidater**

**L2 LAS et droit de
recandidater**

Année non validée

**Pas de redoublement
Réorientation via Parcoursup
En licence ou autre sans LAS**

**Redoublement (sans mineure
santé) ou réorientation via
Parcoursup**

Les domaines d'étude en université

Arts en détail

Droit, sciences politiques en détail

Economie, gestion en détail

Lettres et langues en détail

Sciences en détail

Sciences humaines et sociales en détail



Alternance ou temps plein?

BTS, BUT, écoles d'ingénieurs et de commerce...
peuvent être préparés en alternance

L'apprenti signe un contrat de travail avec un employeur et un centre de formation. Il est **salarié** et perçoit comme salaire un pourcentage du SMIC.

Objectif : Acquérir une expérience tout en validant un diplôme



SE RENSEIGNER ET REFLECHIR AU PROJET





ÉTAPE 1

J'explore les possibles

→ 10 conseils pour s'orienter

→ Que faire après le bac ?

→ Info filières



ÉTAPE 2

Je découvre les
formations et les
parcours



ÉTAPE 3

J'approfondis
certaines filières
pour éclairer mes
choix



ÉTAPE 4

Je souhaite en
parler



ÉTAPE 5

Je prépare mon
entrée dans le
supérieur



Site Terminales 2022-2023



Les journées portes ouvertes

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/apres-le-bac/les-journées-portes-ouvertes-2022-2023-dans-l-enseignement-superieur>



LES JOURNÉES PORTES OUVERTES 2022/2023 DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Publication : 3 novembre 2022

Dans les universités, les établissements d'enseignement supérieur, les CFA (centres de formation d'apprentis) et les lycées, des JPO sont organisées jusqu'au mois de juin. Profitez de la présentation des formations et des rencontres avec les enseignants et les étudiants pour vous renseigner.

Pour obtenir les dates des JPO, cliquez sur le nom de votre académie ci-dessous.

Les dates et horaires affichés ici ont été communiqués par les établissements plusieurs mois à l'avance. Nous vous invitons à les vérifier auprès des établissements avant de vous déplacer.





PARCOURSUP



Plateforme nationale de
préinscription en première
année d'enseignement supérieur

[Site Parcoursup](https://parcoursup.fr)

PARCOURSUP

Mais aussi base de données sur
l'enseignement supérieur

- ◆ Moteur de recherche national des formations postbac
- ◆ Contenus et débouchés des formations
- ◆ Capacités d'accueil
- ◆ Coordonnées utiles
- ◆ Critères de recrutement des candidats
- ◆ Calendrier des préinscriptions
- ◆ Explications des procédures

PARCOURSUP

Pour quelles formations ?

- **BTS** (lycées publics, privés et CFA)
- **CPGE** (lycées publics, privés)
- **DCG** (diplôme de comptabilité-gestion)
- **Mises à niveau en hôtellerie-restauration**
- **DNMADE** (diplôme national des métiers d'art et du design)
- **Mentions complémentaires**

PARCOURSUP

Pour quelles formations ?

- **Licences** (1ere année à l'université)
- **Etudes de santé** (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique)
- **BUT** (statut scolaire ou apprentissage)

PARCOURSUP

Pour quelles formations ?

- Etablissements de formation en travail social (EFTS), Instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI), Instituts de formation aux études paramédicales
- Ecoles de commerce
- Formations d'ingénieurs

PARCOURSUP

Pour quelles formations ?

- **IEP/Sciences Po:** IEP province (Aix, Lille Lyon, Rennes, St Germain en Laye, Strasbourg, Toulouse), IEP Grenoble, IEP Bordeaux, Sciences Po Paris
- **Paris Dauphine**
- **Ecoles d'architecture**
- **Ecoles d'art**
- **Concours des écoles vétérinaires**



Procédures d'inscription hors Parcours Sup

Des inscriptions directement auprès des écoles
(les contacter le plus tôt possible)

- privées en communication, arts, audiovisuel

Une attestation de démission de Parcoursup
sera à remettre avant inscription



Le calendrier

- Ouverture de la plateforme
20 décembre
- Phase de formulation des vœux
18 janvier au 9 mars
- Finalisation des dossiers et confirmation
jusqu'au 6 avril
- Réponses des établissements
à partir du 1er juin
- Fin de la phase principale
13 juillet

Inscription et formulation des vœux

du 18 janvier au 9 mars

S'enregistrer sur le site en indiquant son

- ▶ **numéro INE** (Identifiant National Élève)
- ▶ **mail** (de l'élève et des parents)
- ▶ **numéro de téléphone portable** (de l'élève et des parents)



Formulation des vœux

du 20 janvier au 9 mars

**10 vœux maximum sous statut scolaire
et/ou 10 vœux maximum sous statut
d'apprentis**

1 vœux simple = 1 formation + 1 établissement

Les vœux ne sont pas classés

Formulation des vœux

Les vœux multiples

- pour des **formations regroupées** par types, spécialité ou réseaux.
- 1 **vœu multiple** permet de formuler **1 ou plusieurs sous-vœux**
- 1 **sous-vœu** = établissement proposant la formation
- **Nombre de sous-vœux variable** suivant le type de formation

Formulation des vœux

Les vœux multiples

Exemple

BUT GEA = Vœu

- Sous vœu 1 = IUT Sceaux
- Sous vœu 2 = IUT Paris Descartes
- Sous vœu 3 = IUT d'Amiens
- ...

Les vœux multiples

Formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total

BTS-BUT : regroupés par spécialité à l'échelle nationale

DNMADE : regroupés par mention à l'échelle nationale

CPGE : regroupées par voie à l'échelle nationale

DCG : regroupés à l'échelle nationale

EFTS : regroupés par diplôme à l'échelle nationale

Les vœux multiples

Formations non concernées par le maximum de 20 sous-vœux par dossier

Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) **et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à l'échelle territoriale. **5 vœux multiples maximum par filière**

Les écoles d'ingénieurs et de commerce regroupées en réseau (nombre de sous-vœux illimités)



Les vœux multiples

- Formations non concernées par le maximum de 20 sous-vœux par dossier

Les 7 IEP de province regroupées en concours commun et Sciences Po Paris

PASS en Île de France (7 universités)

Le concours commun des écoles nationales vétérinaires (4 écoles)



Les vœux multiples

Dans le dossier candidat, un compteur indique clairement le nombre de vœux et de sous-vœux que vous avez formulé. Les sous-vœux illimités ne sont pas décomptés dans ce compteur.

Les vœux en apprentissage

- Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
- Jusqu'au 12 septembre pour formuler des vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)



La sectorisation des universités

Les universités sont sectorisées par académie sauf en île de France

→ Prise en compte de la commune de résidence

→ Quota d'étudiants hors académie

Finalisation des dossiers et confirmation des vœux

Jusqu'au 6 avril

- Un vœux pour lequel le dossier est incomplet ne peut être confirmé
- Un vœux non confirmé avant 6 avril ne sera pas pris en compte

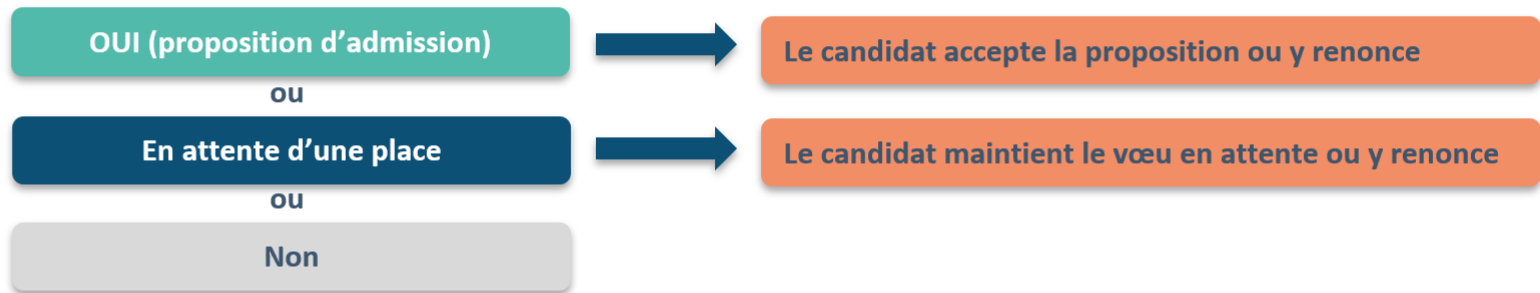
Phase d'admission

A partir du 1er juin

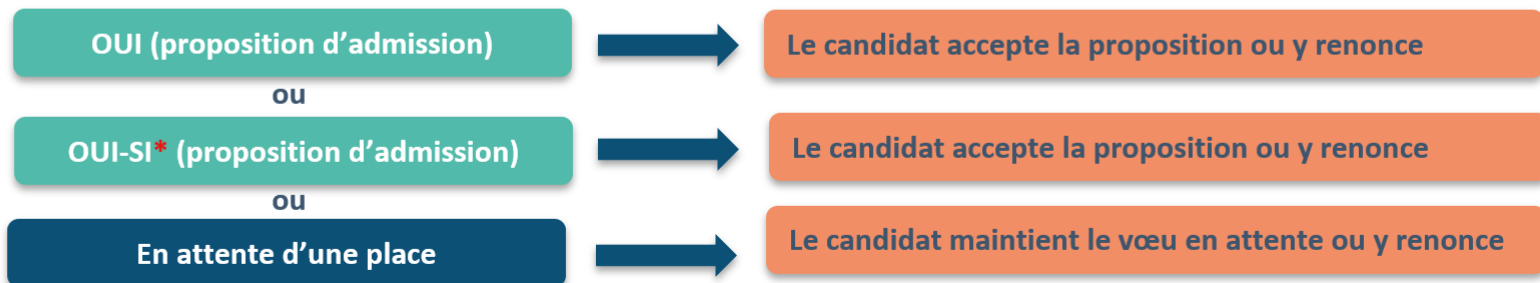
- Le candidat prend connaissance des réponses des établissements **pour chaque vœux confirmé**
- Il répond à **toutes** les propositions envoyées **en respectant** leur ordre d'arrivée et **les délais de réponses**
- Il choisit de **maintenir ou non les éventuels vœux en attente**

Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Procédure complémentaire

Si **toutes les réponses sont négatives** (quand uniquement des vœux pour des formations sélectives) **ou en attente**

→ **Phase complémentaire à partir de 15 juin au 13 septembre** sur les places vacantes

Possibilité de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux jusqu'au 12 septembre

Un accompagnement garanti

A partir du 18 janvier

Qui contacter ?

- ~ la Psychologue Education Nationale ou le CIO de Clamart
- ~ Le professeur principal ou le lycée
- ~ Le numéro vert : 0 800 400 070
- ~ La messagerie contact depuis votre dossier



Un accompagnement garanti

Du 1er juin au 13 septembre

Dès le 1er juin si toutes les réponses sont négatives : par le lycée et/ou le CIO

A partir du 1^{er} juillet, dans le cadre de la procédure complémentaire : possibilité de solliciter la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur)

Inscription dans l'établissement d'accueil

⇒ **Modalités et date limite d'inscription indiquées sur Parcoursup**

⇒ **Inscription directement auprès de l'établissement d'accueil**



Jusqu'au 15 mai

Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour demander une bourse et/ou un logement
- Simulation possible sur <https://simulateur.lescrous.fr/>
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées **jusqu'à la rentrée en septembre**
- Des aides aussi par la [région](#)

Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont **aucune démarche à faire**.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr>